



N° 022/24 /CPMP/ANARPAM

Nouakchott, le 23 SEP 2024

Ely
chy
T

PROCES VERBAL D'OUVERTURE D'OFFRES

Dossier d'Appel d'Offres National pour l'acquisition de d'un IP pour la polarisation provoquée et résistivité au profit de l'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier

Autorité Contractante : Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)

DAON N° : 01 /CPMP /ANARPAM//2024

Source de Financement : Budget ANARPAM

Séance du 23 /09/2024

CPMP/ANARPAM : Zone administrative, Ksar, Nouakchott - Mauritanie | BP: 654
Tél :(222) 45 25 26 88 | E-mail: cpmp.anarpam@anarpam.mr

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois septembre, la Commission de passation des Marchés publics de l'Agence Nationale de Recherches Géologique et du Patrimoine Minier (ANARPAM), s'est réunie à 12h05 mn, sous la présidence de monsieur Ely Cheikh DAHA, président de la Commission et a procédé à l'ouverture des Offres objet du marché dont les caractéristiques sont les suivantes :

Désignation du marché : Dossier d'Appel d'Offres National N° 01/CPMP/ANARPAM/2024.

Prestations objet du marché : Dossier d'Appel d'Offres National pour l'acquisition de d'un IP pour la polarisation provoquée et résistivité au profit de l'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier

Mode de Passation : DAON

Date de publication du DAON : Le 30/08/2024

Date limite fixée initiale pour la remise des plis : 23/09/2024 à 12h : 00mn GMT.

1- Réception des plis :

Le DAON mentionné ci-avant pour « l'acquisition de d'un IP pour la polarisation provoquée et résistivité au profit de l'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier », fixait au **23 septembre 2024 à 12h 00 GMT** la date limite de réception des offres.

Cette séance s'est déroulée en présence de Monsieur CHEIKH ABDATT représentant de la société ATLAS MECA ET MME MARIEM NIANG représentante de la société CDIM.

Le président de la commission après s'être assuré que les offres des soumissionnaires sont parvenues dans les délais prévus par le DAON N° : 01 /CPMP /ANARPAM/2024 a déclaré l'ouverture de la séance.

Après avoir vérifié que les plis reçus correspondent à ceux inscrits au registre de dépôt des offres et les plis sont bien fermés.

La CPMP/ANARPAM a procédé à leur ouverture conformément aux dispositions du DAON N° : 01/CPMP/ANARPAM/2024 pour l'acquisition de d'un IP pour la polarisation provoquée et résistivité au profit de l'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier.

Les constats suivants ont été faits

- Aucun pli n'est arrivé après la date et l'heure limites,
- 2 Plis retenus conformes dans le délai.

2- Ouverture des dossiers retenus :

Membre de la CPMP/ANARPAM a procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les offres et a examiné le contenu des dossiers en vue de constater la présence des éléments essentiels demandés par le DAON N° : 01/CPMP/ANARPAM/2024.

Le résultat de cet examen est consigné dans les tableaux ci-après :

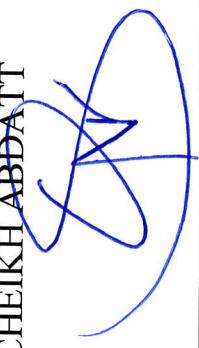
RDJ

Dossier Administratif		CDIM	
Attestation de la CNSS	NF	F V	
Attestation des Impôts	F NV	F V	
Acte de groupement	SO	SO	
Registre de commerce	F	F	
Attestation de non faillite	SO	SO	

Ely
JF
H

Garantie de soumission	Montant Banque	200 000 MRU BMS	200 000 MRU BMI
	Validité	120 JOURS	120 JOURS
Bilan et Chiffre d'affaires			
		2021-2022-2023 F	2021 F 2022 ET 2023 NF
Attestation du fabricant	F (IRIS)	IRIS ET AKSA DEUX FABRQUANTS	
Attestation de financement bancaire	2.500 000 MRU BMS	2.500 000 MRU BMI	
Documentation sur les équipements proposés (catalogues et prospectus)	F	F	
Soumission	Montant	22.000 .077MRU TTC	230 143 EURO équivalant d'un montant de 10 153 909.16 MRU TTC pour BCM date d'aujourd'hui 23/09/2024
	Validité	90 JOURS	90 JOURS

Dey
Lya
T
J

	Délai de livraison	90 JOURS	90 JOURS
Bordereaux des prix unitaires	F		F
Détail quantitatif et estimatif	F		F
Emargements Soumissionnaires (Nom et signature)	CHEIKH ABDOUATT 	MARIEM NIANG 	

Observations sur le processus ou sur le contenu de certaines offres :

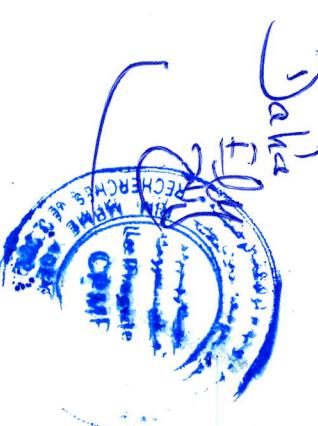
- Deux soumissionnaires ont déposé des offres.
- Observation d'un membre ou d'un représentant d'un soumissionnaire : Néant

Décision

Une sous- commission d'analyse sera désignée pour établir le rapport d'évaluation des offres techniques et financières des soumissionnaires dans les délais réglementaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13h40 mn le jour, mois et an que dessus.

Noms, fonctions et signature des personnes présentes

Ely Cheikh DAHA, Président de la CPMP/ANARPAM	 
Toutou Chamekh SALEH, Membre de la CPMP/ANARPAM	
Cheikhna yahfdou MINE, Membre de la CPMP/ANARPAM	

